

# Règlement du jeu « Biostime »

---

## Société organisatrice

MagicMaman – SA au capital de 1.060.982 € - 10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

---

## Modalités de participation

Le jeu « Biostime », gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (Métropole, et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Le jeu se déroulera du **2 janvier au 1 février 2018** inclus sur le site Internet [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/) (date et heure françaises de connexion faisant foi).

## Le principe

Du **2 janvier au 1 février 2018** inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), accessible exclusivement sur le réseau Internet. Les internautes qui souhaitent participer au jeu, devront se connecter sur le site Internet du jeu sur [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/) et s'enregistrer en remplissant l'intégralité de la « page formulaire d'inscription » sur le site Internet du jeu puis valider ensuite leur formulaire à la même adresse du site Internet, obligatoirement avant le **2 janvier au 1 février 2018 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresses fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Les participants acceptent que les renseignements concernant, leur nom, leur prénom, leur lieu de résidence, soient communiqués et publiés sur le site [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/) s'ils sont les gagnants.

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu, mais également sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heures limites de participation ;
- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées ;
- L'absence de coordonnées ;
- Des coordonnées incomplètes ou erronées.

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination de la participation.

---

## Détermination des gagnants

**Il y aura au total 5 gagnants sur toute la période du jeu,** qui seront déterminés par tirage au sort dans les 15 jours qui suivent la clôture du jeu par la Société organisatrice, **parmi l'ensemble des participants dûment inscrits** avant les dates et heure limites de participation.

---

## Dotations

Le 1<sup>er</sup> gagnant remportera un week-end (2 jours, 2 nuits) pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) en Normandie. Ce séjour est valable 1 an à compter de la date de démission du coupon (Valeur du lot : 1050€).

Ce lot comprend la prise en charge de l'hébergement (2nuits) et les frais de déplacement à hauteur de 300€ et une activité.

Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gagnants recevront chacun une boîte de lait Biostime de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> âge.

Chaque dotation est nominative et ne peut être revendue. Les lots offerts ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots.

Chaque lot est strictement limité à sa désignation et il ne comprend ni les frais notamment de transport qui pourraient être engagés par le gagnant pour prendre

possession de son lot, ni les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la seule et unique charge du gagnant. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

---

### **Modalités de remboursement**

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensée pour jouer (forfaitairement 0,25 euro), ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes).

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 60 jours après la participation, par écrit à : MagicMaman - Jeu « Biostime » 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX et doit être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention Jeu « Biostime », ses nom, prénom et adresse complète ainsi que :

- La date et l'heure de participation ;
- L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet au nom du participant et détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet).

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 60 jours après la date de participation au jeu;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée).

---

### **Loi Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 20046801 du 6 août 2004, dite « informatique et liberté ».

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/) « Biostime », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro **1761102**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

---

## **Manifestations publi-promotionnelles**

Chaque gagnant autorise la société organisatrice de ce jeu, ainsi que ses partenaires à utiliser son nom, prénom et code postal à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

---

## **Réclamations**

Toute réclamation devra se faire par écrit à : [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/) « Jeu Biostime », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du jeu, les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du participant ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

---

## **Responsabilités**

La société organisatrice est responsable de la remise du lot aux gagnants. Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des

mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu, de sa suspension ou de son annulation.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tout agissement de cette nature.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisée, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

---

## **Le règlement**

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site [www.magicmaman.com/](http://www.magicmaman.com/)  
Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante:

**MAGICMAMAN** - « Jeu Biostime », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulinaux Cedex 9

En cas de désaccord persistant sur la validité, l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée, sauf règles de procédures impératives contraires.